

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



Atelier 3 : Lutter contre les haines en ligne

Richard Galin, chef de projet éducation aux médias et à l'information & culture numérique

Département du développement des usages et de la valorisation des pratiques
Direction du Numérique pour l'Éducation - DNE



SOMMAIRE

■ Introduction

- Plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (2018-2020)
- Plan national de prévention de la radicalisation (PNPR) (2018)
- Proposition de loi visant à lutter contre la haine sur internet

■ Remarques préliminaires

- Lutte contre LES haines en ligne
- Lutter contre les haines EN LIGNE
- Lutter contre les discours de haine

■ Quelques chiffres sur les haines en ligne

- Sondage OpinionWay pour ASIC (novembre 2018)
- 4^{ème} évaluation du code de conduite de l'UE (février 2019)
- Panorama Netino de la haine en ligne 2019 (avril 2019)

■ Haines en ligne, un condensé de cyberviolences

- Guide de prévention des cyberviolences en milieu scolaire (novembre 2016)

■ Les thématiques en lien avec les haines en ligne

- Infographie

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



INTRODUCTION



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

Plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (2018-2020)

4 combats

- 1^{er} combat : **lutter contre la haine sur internet**
- 2^{ème} combat : éduquer contre le racisme et l'antisémitisme
- 3^{ème} combat : protéger les citoyens et accompagner les victimes
- 4^{ème} combat : investir de nouveaux champs de mobilisation

5 objectifs

- Construire, à l'échelle européenne, le **cadre juridique de la responsabilité des plateformes numériques** pour les contenus haineux, racistes ou antisémites
- Engager la **modification de la législation nationale** pour rendre plus efficace la lutte contre la haine sur Internet.
- **Renforcer les moyens et les méthodes** de la lutte contre la haine sur Internet.
- Soutenir la **production de contenus positifs**.
- **Éduquer et responsabiliser** contre la haine sur Internet.

Source : <https://www.gouvernement.fr/plan-national-de-lutte-contre-le-racisme-et-l-antisemitisme-21-mesures-pour-continuer-le-combat>

Plan national de prévention de la radicalisation

Demandes
de retrait
de contenus
sur Internet

14 635

Demandes de
déréférencement
de sites internet

5 528

demandes
de blocage
de sites Internet
par la plateforme
de signalement
des contenus
terroristes

66



« Pharos », mis
en place par le
Gouvernement,
au cours de l'année
2018

Un **projet de règlement européen**
en cours de discussion au Parlement
européen

pour le retrait en 1 heure
des contenus terroristes
en ligne par les compagnies
de l'Internet

Des **initiatives
citoyennes
développées**
en ligne et en images,
par exemple :



<https://what.the.fake.com> : 15 000 000 de vues
sur l'ensemble des supports



<https://asso-generationnumerique.fr/nos-actions-les-complots-rigolos/>,
ateliers de sensibilisation aux théories du complot de Génération
numérique « Complots rigolos » : 15 000 élèves touchés ;



<http://www.rost.fr>, court métrage « Tu iras au paradis ».

« La société civile mobilisée pour déconstruire les discours de haine et promouvoir un récit républicain ». Source :
<https://www.cipdr.gouv.fr/bilan-et-perspectives-du-plan-national-de-prevention-de-la-radicalisation-cipdr-11-avril-2019/>

Proposition de loi visant à lutter contre la haine sur internet

- Enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 20 mars 2019.
- Résulte, pour partie, du rapport « Renforcer la lutte contre le racisme et l'antisémitisme sur Internet » (sept. 2018)
- Composé de 8 articles, le texte entend **renforcer la contribution des opérateurs numériques** à la lutte contre les contenus en ligne injurieux ou incitant à la haine à raison de la prétendue race, de la religion, de l'ethnie, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou du handicap d'une personne ou d'un groupe de personnes.
- Avis du Conseil d'Etat (16 mai 2019)



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Remarques préliminaires quant à l'intitulé de l'atelier

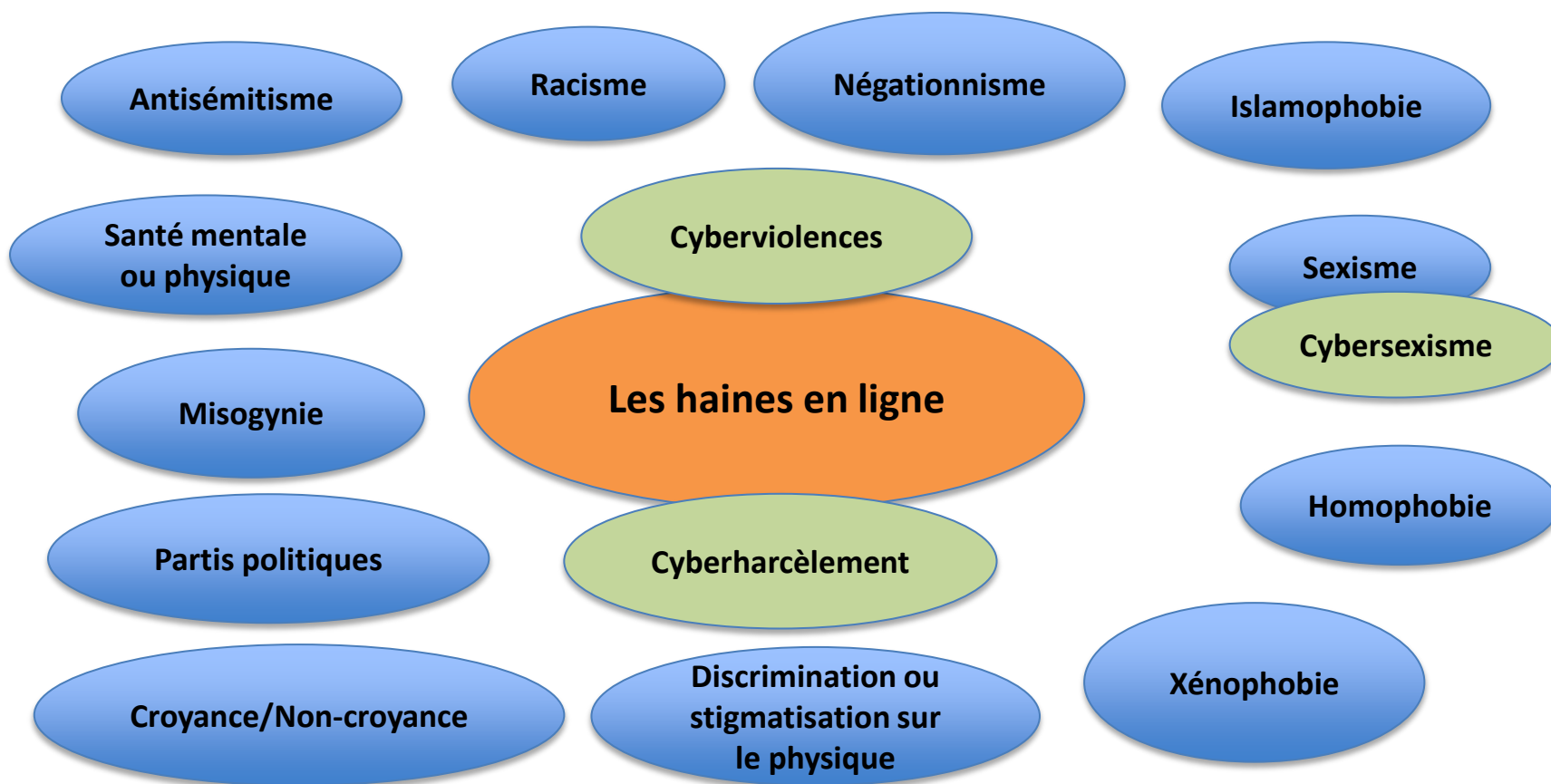


MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

▪ Lutter contre LES haines en ligne

Variété des **situations** et des **canaux de diffusion**

Atteintes à la personne d'autrui : religion, race, l'ascendance et origine nationale ou ethnique , identité de genre, sexe, misogynie, handicap, orientation sexuelle réelle ou supposée, apparence physique,...



Lutter contre les haines en ligne

■ Lutter contre les haines EN LIGNE

- Internet, Web ? Métaphore de la rue

- « *en ligne* » = connecté à un réseau informatique, notamment l'internet.

[Réseau intranet d'une entreprise, *réseau pédagogique de l'établissement* = réseau intranet d'un établissement scolaire]

■ Lutter contre les discours de haine

« le terme « discours de haine » doit être compris comme couvrant toutes formes d'expression qui propagent, incitent à, promeuvent ou justifient la haine raciale, la xénophobie, l'antisémitisme ou d'autres formes de haine fondées sur l'intolérance, y compris l'intolérance qui s'exprime sous forme de nationalisme agressif et d'ethnocentrisme, de discrimination et d'hostilité à l'encontre des minorités, des immigrants et des personnes issues de l'immigration ».

[Recommandation 97\(20\) du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur le discours de haine \(1997\)](#)

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Quelques chiffres sur les haines en ligne



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

Les Français et les discours de haine sur internet – Sondage OpinionWay pour ASIC



Frédéric Micheau
Directeur des études d'opinion
Directeur de département
Tel: 01 81 81 83 00
fmicheau@opinion-way.com

- **L'Association des Services Internet Communautaires (ASIC), en partenariat, avec OpinionWay, a publié en novembre 2018 un sondage intitulé « Les Français et les discours de haine sur Internet », destiné à :**
 - ▶ comprendre et analyser l'**opinion des Français** sur les propos haineux tenus en ligne
 - ▶ ainsi que la **perception des meilleurs moyens de lutte** contre ces discours.

- **Les résultats du sondage sont présentés autour de 3 points :**
 - L'expérience des discours de haine**
 - L'opinion sur les discours de haine et leur régulation
 - Les solutions et acteurs pour lutter contre les discours de haine

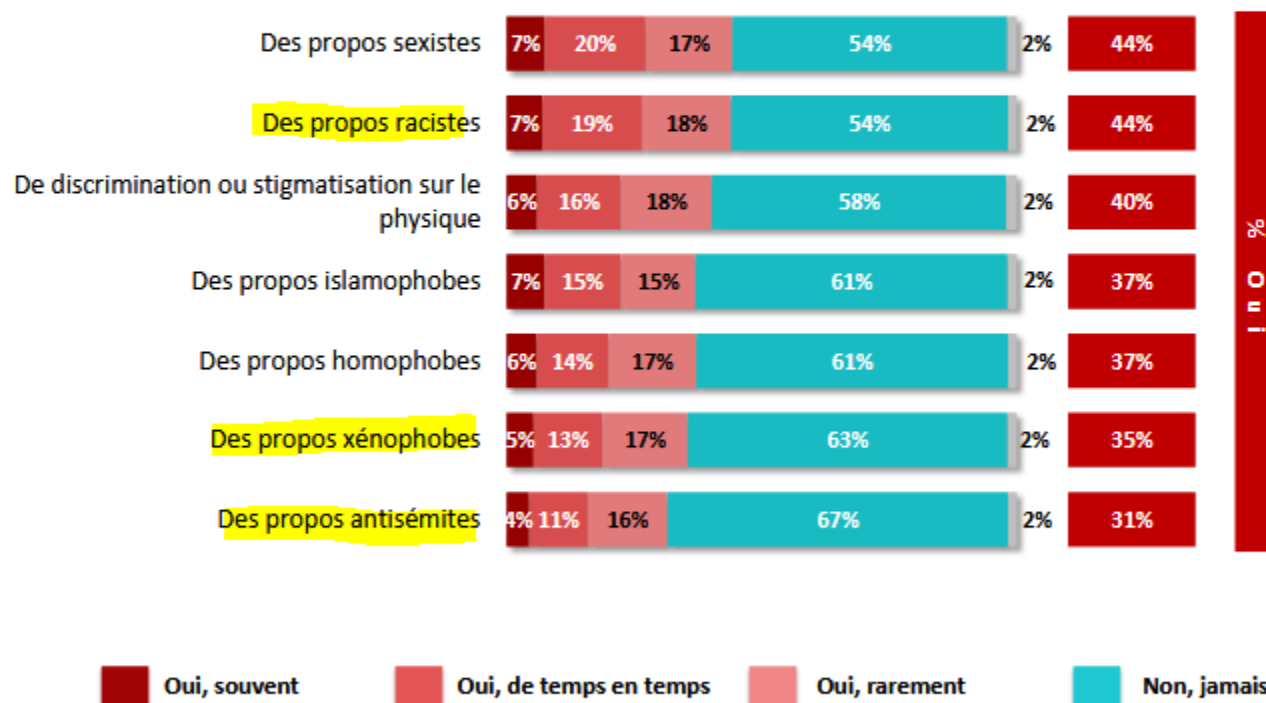
- **Que révèle le sondage ?**



L'expérience de propos haineux sur Internet

Q. Vous arrive-t-il d'être confronté, que ce soit en tant que victime ou témoin, sur Internet, à chacun des types de propos suivants ?

1064
personnes



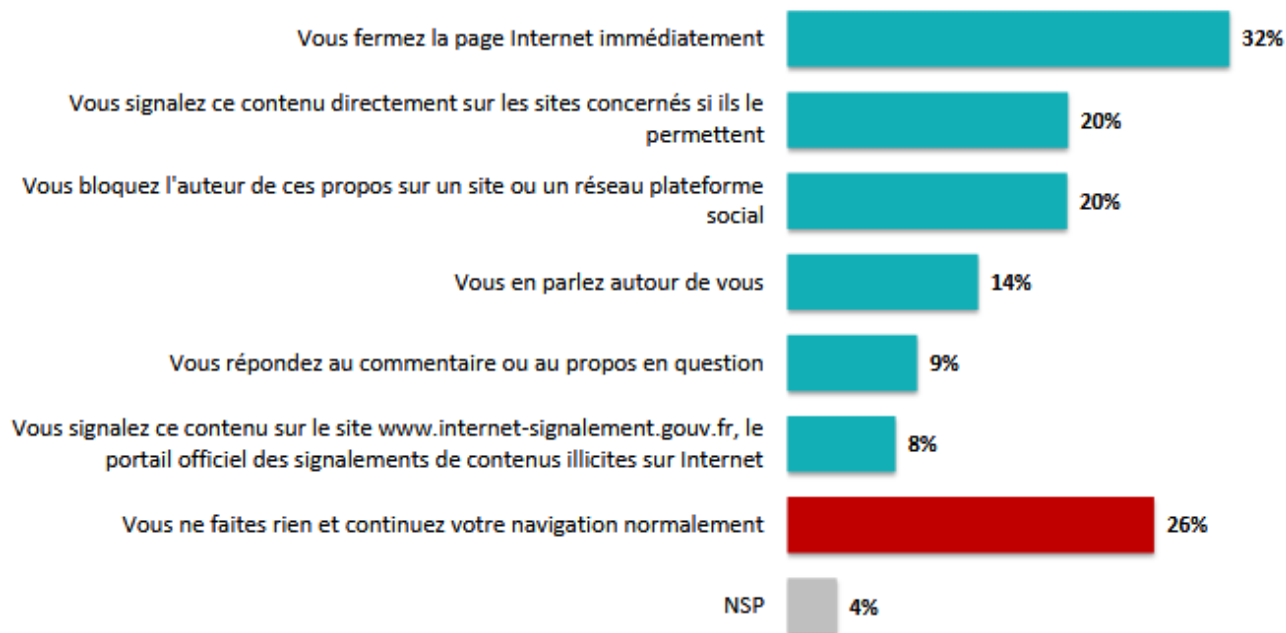


La réaction devant un discours de haine

Q. Lorsque vous êtes confronté à de tels propos sur Internet, comment réagissez-vous le plus souvent ?

Plusieurs réponses possibles – Total supérieur à 100%


1064
personnes



“opinionway pour

ASIC

Les Français et les discours de haine sur Internet – Novembre 2018

8

4^{ème} évaluation du code de conduite de l'UE



Věra Jourová

Commissioner for Justice,
Consumers and Gender Equality



Directorate-General for
Justice and Consumers



Source : https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/code_of_conduct_factsheet_7_web.pdf

4^{ème} évaluation du code de conduite de l'UE

- En **mai 2016**, pour remédier à la prolifération des discours haineux à caractère raciste et xénophobe en ligne, la **Commission européenne** et quatre grandes entreprises des technologies de l'information (**Facebook, Microsoft, Twitter et YouTube**) présentent un [code de conduite visant à combattre les discours de haine illégaux en ligne](#).
- En 2018, 4 nouvelles entreprises y adhèrent : **Google+, Instagram, Snapchat, Dailymotion**.
- En février 2019, c'est la plateforme française **Webedia ([jeuxvideo.com](#))** qui annonce sa participation au code.
- À l'heure actuelle, ce sont donc **9 entreprises qui ont adhéré au code**.
- Depuis mai 2016, 4 évaluations (« exercice de suivi ») du code de conduite ont été menées par un **réseau d'organisations de la société civile** (ONG et organismes publics) situées dans différents pays de l'UE :

décembre 2016

mai 2017

décembre 2017

décembre 2018

4^{ème} évaluation du code de conduite de l'UE

- **Tests de l'application du code de conduite selon une méthode commune :**
 - ✓ durée nécessaire à l'évaluation de la demande de suppression de contenus par l'entreprise
 - ✓ la façon dont l'entreprise réagit à la demande
 - ✓ le retour d'information aux utilisateurs au sujet du résultat de leurs notifications.

- **L'objectif du code est de veiller à ce que les demandes de suppression de contenu soient traitées rapidement.**

Lorsque les entreprises des technologies de l'information reçoivent une demande de suppression d'un contenu jugé illicite, elles l'évaluent :

 - ✓ au regard de leurs règles,
 - ✓ au regard des lignes de conduite de leur communauté
 - ✓ et, s'il y a lieu, au regard des lois nationales qui transposent la législation de l'UE en matière de lutte contre le racisme et la xénophobie.

- Le code de conduite établit une approche fondée sur l'autoréglementation.
- Le code de conduite repose sur la coopération entre la Commission européenne, les plateformes informatiques, les organisations de la société civile et les autorités nationales.
- Le code de conduite est un engagement volontaire pris par les entreprises des technologies de l'information qui y ont souscrit. Il ne s'agit pas d'un document juridique.

4^{ème} évaluation du code de conduite de l'UE

- ✓ 89 % des notifications sont évaluées dans les 24 heures
- ✓ Le taux d'évaluation des notifications/signalements est passé de 40% en 2016 à 89% en 2018

Notifications évaluées dans les 24 heures	1 ^{re} évaluation (déc. 2016)	2 ^e évaluation (mai 2017)	3 ^e évaluation (déc. 2017)	4 ^e évaluation (déc. 2018)
Facebook	50,0 %	57,9 %	89,3 %	92,5 %
YouTube	60,8 %	42,6 %	62,7 %	80,9 %
Twitter	23,5 %	39,0 %	80,2 %	88,0 %
Instagram				77,7 %
G+				47,4 %
Total	40 %	51,4 %	81,6 %	88,9 %

Source : [http://europa.eu/rapid/press-release MEMO-19-806 fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-19-806_fr.htm)

4^{ème} évaluation du code de conduite de l'UE

- ✓ 72 % des contenus considérés comme des discours de haine illégaux sont supprimés (1).
- ✓ Le taux de suppression des discours de haine est passé de 28 % en 2016 à 72 % en 2018.

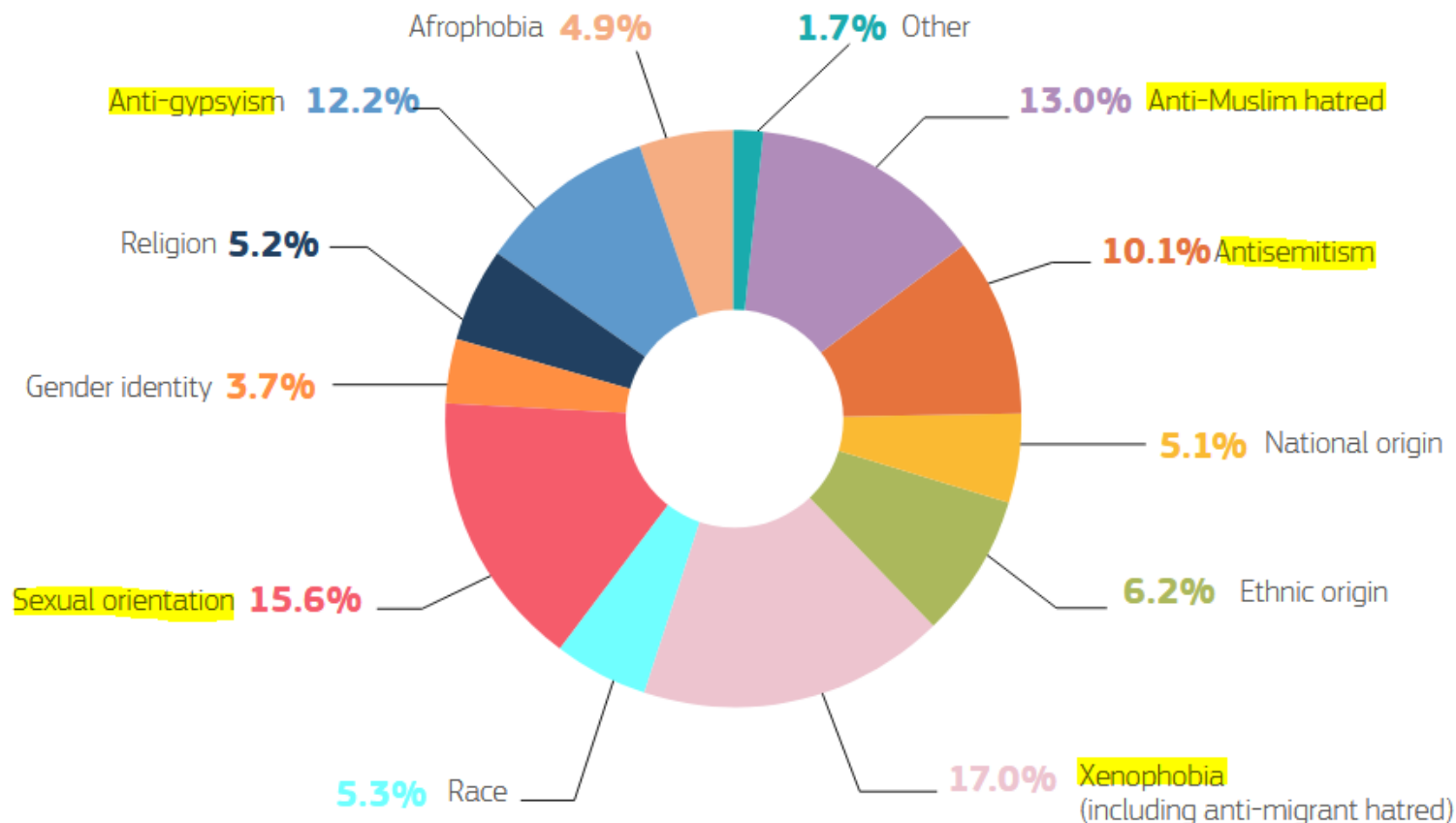
Contenus supprimés	1 ^{re} évaluation (déc. 2016)	2 ^e évaluation (mai 2017)	3 ^e évaluation (déc. 2017)	4 ^e évaluation (déc. 2018)
Facebook	28,3 %	66,5 %	79,8 %	82,4 %
YouTube	48,5 %	66,0 %	75,0 %	84,5 %
Twitter	19,1 %	37,4 %	45,7 %	42,5 %
Instagram	-	-	-	70,5 %
G+	-	-	-	76 %
Total	28,2 %	59,1 %	70,0 %	71,7 %

(1) (Un taux de suppression situé entre 70 et 80 % est considéré comme satisfaisant, étant donné que certains contenus signalés par les utilisateurs pourraient ne pas être illicites)

Source : [http://europa.eu/rapid/press-release MEMO-19-806_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-19-806_fr.htm)

4^{ème} évaluation du code de conduite de l'UE

Grounds of hatred



Source : https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/code_of_conduct_factsheet_7_web.pdf

Panorama de la haine en ligne 2019, Netino

- Panorama réalisé par **Netino By Webhelp**, entreprise leader dans le domaine de la modération des commentaires sur le web et les réseaux sociaux
- Elle a établi un 1^{er} panorama de la haine en ligne en avril 2018 (analyse de messages publiés du 1^{er} au 31 mars 2018)

Objectif : tenter de quantifier et catégoriser les propos haineux.

- Entre janvier et mars 2019, la société a analysé un échantillon de **15 000 commentaires** pris aléatoirement (avant modération) parmi **15 millions de commentaires** sur **25 pages Facebook** de grands médias français (presse écrite nationale et régionale, radios, télévisions...).

Pourquoi Facebook ? sans être la plateforme la plus haineuse, est celle qui est la plus représentative de part le nombre de membres qui y sont actifs.

- Principal enseignement ?

+3.9 pts de pourcentage

soit l'augmentation du nombre de propos agressif ou haineux sur les réseaux sociaux, entre **début 2019 (14.3%)** versus **début 2018 (10.4%)**

Panorama de la haine en ligne 2019, Netino

Qualification des propos haineux de 2019 :

- Les 4 principales **typologies de propos** relevés sont identiques en 2019 vs 2018 :

1. **Propos agressifs, insultes entre internautes** : **53.1‰**
(53.1 commentaires de ce type pour 1000 commentaires pris aléatoirement)
en hausse de **+6 pts** vs 2018 (*soit 47.1 commentaires pour 1000 en 2018*)

Ex. de commentaire : « va te faire foutre avec tes arguments de merde »

2. Attaques contre **la classe politique** : **30.1‰, +15.6pts** vs 2018,
la plus forte progression (*soit 14.5 commentaires pour 1000 en 2018*)

Ex. de commentaire : « Politiciens de merde, le peuple est en colère et n'a plus rien à perdre »

3. Attaques contre **une personnalité** (hors politique ; ex : un acteur) : **15.5‰, +5.6 pts** vs 2018

Ex. de commentaire : « Hanouna une grosse tête de con. une plaie pour la société ce connard »

4. Attaques contre **les medias / journalistes** : **15.1‰, +6.5pts** vs 2018

Ex. de commentaire : « Encore les merdias en actions... »

L'étude a identifié + de **30 cibles différentes** de propos malveillants dont 10 non mentionnées en 2018.

Agressivité / Insultes	826	53,1	6,0 pts
Attaque contre les politiciens	468	30,1	15,6 pts
Attaque contre une personnalité	241	15,5	5,6 pts
Attaque Medias / Journalistes	235	15,1	6,5 pts
Gilets Jaunes	105	6,8	Non mentionné en 2018
Criminels / casseurs	56	3,6	Non mentionné en 2018
Sous Éducation (orthographe)	30	1,9	0,5 pts
Musulmans	28	1,8	-1,5 pts
Communauté juive	27	1,7	0,8 pts
Migrants	23	1,5	-1,2 pts
Forces de l'ordre (policiers+gendarmes)	23	1,5	Non mentionné en 2018
LGBT	21	1,4	=
Djihadistes	21	1,4	Non mentionné en 2018
Maghrébins/Arabe	20	1,3	-0,8 pts
Discriminations plurielles	20	1,3	0,4 pts
Origine nationale	15	1,0	-0,5 pts
Élites / Riches	13	0,8	0,4 pts
Noirs	6	0,4	-0,6 pts
Corpulence physique (Gros/Maigre)	6	0,4	=
Sexisme	5	0,3	-1,3 pts
Catholiques	5	0,3	=
Blancs	5	0,3	=
Foulards rouges	5	0,3	Non mentionné en 2018
Vegans/végétariens	4	0,3	Non mentionné en 2018
Chasseurs	4	0,3	Non mentionné en 2018
Origine régionale	3	0,2	=
Retraités / Personne âgées	2	0,1	-1,5 pts
Fonctionnaires	1	0,1	-1,1 pts
Chômeurs / Assistés	1	0,1	- 0,9 pts
Handicapés physiques	1	0,1	=
Syndicat	1	0,1	=
Asiatiques	1	0,1	Non mentionné en 2018
Jeunes / Étudiants	1	0,1	Non mentionné en 2018
Roms	1	0,1	Non mentionné en 2018

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Haines en ligne, un condensé de cyberviolences



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

Guide de prévention des cyberviolences en milieu scolaire

▪ Les cyberviolences regroupent en particulier :

- ✓ les propos diffamatoires et discriminatoires ou à visée diffamatoire ou discriminatoire ;
 - ✓ les propos humiliants, agressifs, injurieux ;
- ✓ la divulgation d'informations ou d'images personnelles ;
(volées et/ou modifiées et/ou choquantes)
 - ✓ la propagation de rumeurs ;
- ✓ les intimidations, insultes, moqueries, menaces ;
 - ✓ **les incitations à la haine** ;
- ✓ l'usurpation d'identité, le piratage de compte...

▪ Les cyberviolences peuvent être le fait :

- ✓ d'une ou de plusieurs personnes
- ✓ et viser un individu ou un groupe.

Source :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Valeurs_republicaines/96/1/Guide_de_prevention_cyberviolence_663961.pdf

Guide de prévention des cyberviolences en milieu scolaire

▪ Les spécificités des cyberviolences :

- ✓ la dissémination très rapide de l'information :
un seul clic peut permettre d'atteindre un grand nombre de personnes.
- ✓ l'anonymat, facilité en ligne ou derrière un écran, favorise le sentiment d'impunité ou diminue la conscience des conséquences de ses actes ;
il peut également rendre difficile l'identification de l'auteur.
- ✓ **Pas de limite temporelle** : elles peuvent s'exercer à toute heure du jour ou de la nuit et laissent des traces numériques
(une photo publiée peut demeurer très longtemps sur Internet).
L'auteur lui-même, une fois les agressions publiées sur la toile, ne peut maîtriser la diffusion des contenus.

Guide de prévention des cyberviolences en milieu scolaire

■ Exemples de cyberviolences

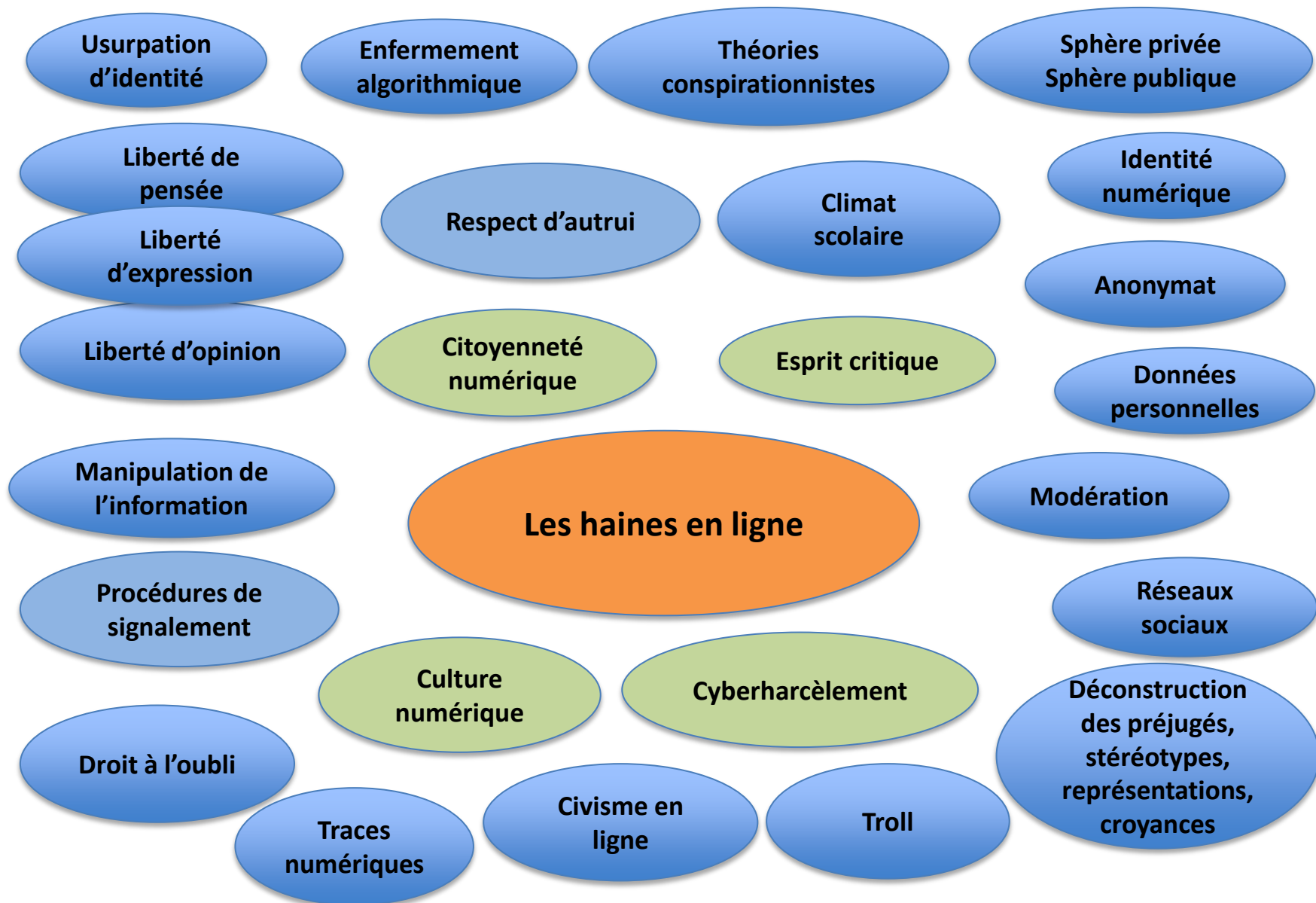
- ✓ Publication de commentaires insultants ou de **rumeurs** sur le mur ou le profil de la victime.
- ✓ Tentative d'isolement de la victime par rapport au groupe de pairs ou aux membres du réseau. On peut penser ici par exemple au **slut shaming** (ensemble d'attitudes individuelles ou collectives agressives envers les filles et les femmes dont le comportement serait jugé « hors-norme »)
- ✓ Publication d'une photo humiliante ou d'un photomontage et invitation à écrire des commentaires désobligeants.
- ✓ Persuader la victime de se déshabiller devant une webcam, prendre une photo ou enregistrer une vidéo et la publier (**chantage à la webcam**)
- ✓ Création d'un faux compte en usurpant le nom de la victime (**usurpation d'identité**)
- ✓ Piratage du compte de la victime, publication de contenus au nom de cette dernière.
- ✓ Agression physique de la victime, enregistrement d'une vidéo et publication : **happy slapping**.
- ✓ Création d'une page pour humilier un ou plusieurs élèves à travers la publication de commentaires ou photos désagréables.
- ✓ Envoi de SMS, de courriels blessants ou de menaces, anonymes ou non, à la victime.
- ✓ Appels insistants à la victime, en masquant son numéro : menaces, insultes, silence.
- ✓ Diffusion par SMS, par exemple, d'une photo intime à l'insu de la victime à ses amis : **sexting non-consenti** ou **revenge porn**
- ✓ Envoi de contenus pornographiques ou de virus à la victime.
- ✓ et aussi le **bashing** (dénigrer collectivement une personne ou un groupe), le **flooding** (inonder de messages, de commentaires ou de publications inutiles, la messagerie ou le mur d'une personne ou d'un groupe de personnes), le **doxing** (rechercher et divulguer sur l'Internet des informations sur l'identité et la vie privée d'un individu dans le dessein de lui nuire)

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Les thématiques en lien avec les haines en ligne



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE



POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

richard.galin@education.gouv.fr

